

**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	06	48
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint.

**DATE DE LA
CONVOCAION :**
16/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :
01/07/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

**EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 08
POUVOIRS : 04
VOTANTS : 12**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°48 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Mai 2025  
(Annexe n°1)**

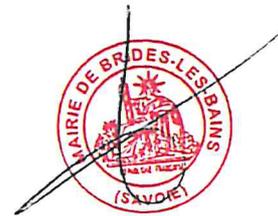
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint, invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Mai 2025.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Mai 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce procès-verbal.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 06 | 49 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
16/06/2025

**DATE D’AFFICHAGE :**  
01/07/2025

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

**EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 08  
POUVOIRS : 04  
VOTANTS : 12**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

**Absent représenté :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale  
déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,  
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,  
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

**Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°49 – Présentation du bilan du conseil municipal des enfants – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 (Annexe 2).

Monsieur Bernard ABRIGNANI, adjoint aux affaires scolaires, présente en séance le bilan des actions menées pour cette année scolaire 2024/2025.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du CME pour cette année scolaire 2024/2025.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	06	50
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
16/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :
01/07/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

**EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 08
POUVOIRS : 04
VOTANTS : 12**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale
déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **N° 50 – Présentation du Projet Hôpital de jour SMR Spécialisé**

Monsieur Masson, de CEO European Medical Consulting présente le projet Hôpital de jour SMR Spécialisé.

Ceci exposé,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'Unanimité :**

- **PREND ACTE** de la présentation du projet Hôpital de jour SMR Spécialisé.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 06 | 51 |
|----|----|----|----|

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
16/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
01/07/2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 08  
POUVOIRS : 04  
VOTANTS : 12

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,  
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,  
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

**Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 51 - Désignation d'un élu référent Site Natura 2000 des « Adrets de Tarentaise ».

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint, rappelle que la commune abrite un espace naturel de fort intérêt, matérialisé par le site Natura 2000 des « Adrets de Tarentaise ».

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de confier l'animation des sites Natura 2000 à quelques opérateurs, et parmi eux, les Conservatoires d'espaces naturels. Ainsi le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie est aujourd'hui animateur du site des Adrets de Tarentaise.

A la demande de la Région, Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal de désigner un référent Site Natura 2000 des « Adrets de Tarentaise ».

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

- **DESIGNE** en qualité de référent Site Natura 2000 des « Adrets de Tarentaise », Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué, afin de représenter la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	06	52
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint.

DATE DE LA
CONVOCAION :
16/06/2025
DATE D'AFFICHAGE :
01/07/2025
NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 08
POUVOIRS : 04
VOTANTS : 12

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale
déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **N°52 – Décision modificative N°1 Budget Principal 2025**

Madame Peggy SHELLEY, adjointe aux Finances, informe l'assemblée de la nécessité de modifier le budget 2025 afin de régulariser des écritures de l'exercice 2022

En effet, le mandat pour verser le dépôt de garantie du studio 39 à Perroza (médecins SET) et le titre pour constater son remboursement ont été faits à deux comptes différents : compte 275 pour le mandat et compte 165 pour le titre.

Il convient donc régulariser l'encaissement du remboursement pour l'imputer au compte 275.

Elle présente donc le projet de décision modificative n°1 qui modifie les crédits votés :

- En dépenses d'investissement : + 374.29 €
- En recettes d'investissement : + 374.29 €
- Section de fonctionnement : inchangée

### REGULARISATION ECRITURES EXERCICE 2022

| Désignation                                            | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                        | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                  |                       |                         |                       |                         |
| D-165 : Dépôts et cautionnements reçus                 | 0,00 €                | 374,29 €                | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>      | <b>0,00 €</b>         | <b>374,29 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| R-275 : Dépôts et cautionnements versés                | 0,00 €                | 0,00 €                  | 0,00 €                | 374,29 €                |
| <b>TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières</b> | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>         | <b>374,29 €</b>         |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                            | <b>0,00 €</b>         | <b>374,29 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>374,29 €</b>         |
| <b>Total Général</b>                                   |                       | <b>374,29 €</b>         |                       | <b>374,29 €</b>         |

Le budget 2025 s'équilibre comme suit :

|                 | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------|----------------|----------------|
| <b>Dépenses</b> | 7 218 241.51 € | 4 957 192.43 € |
| <b>Recettes</b> | 7 218 241.51 € | 4 957 192.43 € |

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2025,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de son exécution.



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**

**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 06 | 53 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint.

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
16/06/2025

**DATE D'AFFICHAGE :**  
01/07/2025

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

**EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 08  
POUVOIRS : 04  
VOTANTS : 12**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,  
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,  
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

**Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°53 – Subvention à l'Association sportive et culturelle de Brides.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Association sportive et culturelle de Brides pour un montant de 300 €.

Cette participation communale est attribuée au titre du développement des activités sportives.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal de soutenir l'attribution de subvention mentionnée.

Il est rappelé que les membres du conseil adhérant à l'association ne peuvent pas prendre part au vote.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le versement de subvention à l'Association sportive et culturelle de Brides pour un montant de 300 € ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de cette décision.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	06	54
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint.

DATE DE LA
CONVOCAION :
16/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :
01/07/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 08
POUVOIRS : 04
VOTANTS : 12

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°54 – Convention de Projet Savoie Mont Blanc dans le cadre du projet d'informatisation de la bibliothèque (Annexe 2).**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du bâtiment de la bibliothèque est reporté. L'informatisation de la bibliothèque peut tout de même être réalisée car indépendante du projet bâtementaire, en attendant la reprise du projet.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 06 | 55 |
|----|----|----|----|

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
16/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
01/07/2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 08  
POUVOIRS : 04  
VOTANTS : 12

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,  
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,  
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

**Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémie CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°55 – Approbation demande de prêt.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal la nécessité de formuler une demande de prêt suite à l'achat de l'Hôtel le Savoy.

Il convient d'étudier l'offre par la Caisse d'Épargne en fonction des conditions énoncées ci-dessous :

➤ Montant emprunté	2 000 000 €
➤ Durée	19 ans
➤ Déblocage des fonds	sous 3 mois
➤ Périodicité	Trimestrielle
➤ Taux d'intérêt annuel	fixe de 3.67 %
➤ Amortissement	Constant
➤ Montant échéance	44 665.79 € (1 ^{ère} échéance) à 26 557.20 € (dernière échéance)
➤ Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant préavis et paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée
➤ Commission d'engagement	0.10 % du montant financé

Ceci exposé,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
À l'Unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de la Caisse d'Épargne,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire

Le Maire,
Bruno PIDEIL .



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	06	56
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize Juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint.

DATE DE LA
CONVOCAION :
16/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :
01/07/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 08
POUVOIRS : 04
VOTANTS : 12

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale
déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué,
représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,
représenté par Carole CHEDAL, conseillère municipale,

Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 56 – Attribution marché modernisation de l'éclairage public.**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint, informe les membres du Conseil Municipal de la consultation n° 25.05 passée en marché à procédure adaptée ouverte pour un marché concernant des travaux de modernisation des installations d'éclairage public pour la commune de Brides-les- Bains.

La date limite de réception des candidatures et offres était fixée au 07/05/2025 à 12h00.

3 candidatures et offres ont été reçues dans les délais.

Il a été engagé une négociation le 29/04/2025 avec chacun des candidats.

Les trois candidats ont remis une nouvelle offre.

Après analyse des offres, il est établi une proposition d'attribution.

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir les conditions financières (60%) et les conditions techniques (40%) d'attribuer le marché comme suit :

| Désignation prestation                                                                                                                                | Entreprise - Domicile                                                                                                   | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Marché à procédure adaptée ouverte concernant les travaux de modernisation des installations d'éclairage public pour la commune de Brides-les- Bains. | <b>NGE ENERGIE SOLUTIONS</b><br>Agence Haute Savoie<br>26 Route des Vernes<br>74370 PRINGY<br>Siret : 513 027 820 00018 | 340 375.29 | 408 450.36  |

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré ;  
À l'Unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché « Modernisation des installations d'éclairage public pour la commune de Brides-les- Bains. » à la société NGE ENERGIE SOLUTIONS pour la somme de 340 375.29 € HT soit 408 450.36 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**

